



*Commune des Avirons*

Extrait N° 25 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **3 avril 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **33**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 25/ Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner  
- Maire concerné**

Le Maire est indirectement concerné par la déclaration d'intention d'aliéner reçu en mairie pour la parcelle AN 1140 située au 10 Rue Roger Mondon pour une superficie de 522 m<sup>2</sup>.

Ladite parcelle est vendue à l'amiable au prix de 140 000,00 euros par Monsieur Julien DENNEMONT.

Le Conseil Municipal est invité à :

*Hôtel de Ville*

- se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption communal ;
- désigner un élu pour signer les pièces nécessaires à la concrétisation de la décision.

Le Maire se retire alors de la salle pour permettre au Conseil de délibérer et demande à son 1<sup>er</sup> Adjoint, M. MONDON René, de présider la séance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MONDON René, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- décide de ne pas faire jouer le droit de préemption de la Commune sur le terrain cadastré AN 1140 appartenant à M. DENNEMONT Julien;
- désigne M. MONDON René, 1<sup>er</sup> adjoint pour signer les pièces nécessaires à la concrétisation de la décision.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

